

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 avril 2025**

Communication n° 12/04.2025

Objet: Taxe déchets 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le compte gestion des déchets a bouclé au 31.12.2024 sur un résultat équilibré, avec un bénéfice de Fr. 9'582.70.

Ainsi, dans sa séance du 24 mars écoulé, la Municipalité a décidé de maintenir les montants annuels facturés pour la taxe déchets, soit Fr. 90.00 pour les habitants et Fr. 165.00 pour les entreprises.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 avril 2025/AG/nm – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, Vice-Syndic, au 079 458 79 41